

**Assemblée générale**

Distr. générale  
5 août 2002

Original: français

---

**Cinquante-sixième session**

Point 63 de l'ordre du jour

**Agression armée contre la République démocratique du Congo****Lettre datée du 31 juillet 2002, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
de la République démocratique du Congo auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir maintenir à l'ordre du jour des travaux de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale le point intitulé « Agression armée contre la République démocratique du Congo ».

Mon gouvernement souhaiterait que cette question soit débattue en séance plénière sans renvoi à une grande commission.

Enfin, mon gouvernement vous réitère son souhait que cette question puisse demeurer à l'ordre du jour de toutes les sessions ordinaires ultérieures de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à son règlement définitif.

Je vous prie de bien vouloir faire circuler la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Atoki Ileka

